dre ? A deux heures et demie la veuve Verdez vient vous chercher ? — R. Quand je suis arrivé Baratte était en manches de chemise, dans son fauteuil. Il avait la face congestionnée. Il m'a tendu le bras en me disant : « *Saignez, saignez.* » J'ai conduit Baratte à son lit. — Avons-vous ôté son pantalon à Baratte ? Je l'ignore, cela m'arrive cent fois par an. Il est bien possible que oui. — D. Quel était son état ? R. Il était incapable de rien, il ne pouvait pas mettre les clefs sous son oreiller. J'ai donné une saignée, c'était une saignée blanche. Le sang n'est pas venu. J'ai prescrit une potion, à prendre par cuillères à café, j'en ai fait prendre moi-même une partie au malade, deux ou trois cuillères à bouche.

Le malade est devenu somnolent. Je suis parti vers sept heures. — D. A quelle heure êtes-vous sorti ? — R. A sept heures. Je suis allé chez Mme D..., rue Neuve, vers sept heures et demie. L'accusé entre dans de longs et confus détails sur l'emploi de son temps. Il conclut qu'il est sorti à neuf heures de chez Madame D...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous écartez de la question que je vous ai posée.

D. Qu'avez-vous fait après avoir donné la potion au malade. — R. Je suis parti. — D. Le lendemain êtes-vous allé le voir ? — R. Non, Baratte était chez moi à huit heures du matin. —D. Donnez-nous des détails sur votre visite de nuit ? — R. Madame Verdez est venue me voir vers minuit m'éveiller, me disant que Baratte était très-mal ? Qu'il devenait fou ? Je me suis levé. Je suis arrivé chez Baratte, au pied de l'escalier la fille Baratte se tenait avec madame Bataille et madame Vasseur, au haut de l'escalier se tenait Baratte un tisonnier à la main. Il était très surrexcité : il m'appelait : madame. Il me disait que dans un coin de son appartement, il y avait trois hommes et deux dames.

Il était en proie à l'hallucination de la vue produite par la Belladone.

Je dis à madame Verdez de lui donner un verre de genièvre. La veuve Verdez refusa de monter. Comme elle refusait, Baratte me suivit, la veuve Verdez s'enfuit alors.

D. Jusqu'à quelle heure êtes-vous resté ? — R. Deux heures, ou deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT lit trois interrogatoires de l'accusé dans lesquels Labanhie dit que la fille Baratte n'est pas venue chez lui, et que la veuve Verdez était complètement habillée, portant un petit sac à la main.

LABANHIE. — J'ai eu tort de répondre cela, je commence à le reconnaître.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le témoin avait nié qu'il eut eu une entrevue le 13 avril avec la veuve Verdez, retour de Cologne ? — R. Oui c'est vrai. — D. Et vous avez menti comme témoin ? — R. J'ai eu tort de mentir. Je ne voulais pas me compromettre. Il m'en coûtait d'avouer même des relations d'affaires avec ces gens-là. — D. Que s'est-il passé pendant les deux visites des 9 et 13 avril ? — R. Il faisait froid le 8 avril. La fille Verdez se plaignait du froid et de sommeil. J'eus pitié d'elles. Je leur offris d'entrer chez moi. Je donnai une chaise à sa fille dans l'antichambre. Je lui donnais une chaise. Elle s'endormit. Je passai dans la seconde pièce, la veuve Verdez me suivit. Je fus chercher une bouteille de vin. Je leur en donnai un verre à chacune.

L'accusé donne des détails intimes sur la santé de la veuve Verdez.

D.— Quel a été votre entretien le 13 ? — R. La veuve Verdez est restée voilée dans sa voiture. J'ai eu peur quand je l'ai vu venir chez moi. Je lui ai dit : dépêchez-vous de partir : la police est à vos trousses — D. Vous avez dit au cocher de la conduire à Croix ? — R. Oui. J'étais trop galant pour faire arrêter une femme. — D. Quand elle a été à Londres que s'est-il passé ? — R. Elle m'a écrit une lettre, ou plutôt quatre lettres touchantes. Cette malheureuse me disait : Je meurs de faim. Envoyez moi si peu que ce soit. J'ai pris un mandat de 50 francs. Si j'avais eu peur, je n'aurais pas envoyé d'argent.

Huit jours après, nouvelle lettre. J'ai envoyé cent francs.

L'accusé pleure.

La veuve Verdez fait semblant de faire comme si on allait la battre.

Me HATTU fait ironiquement remarquer qu'elle a peur que Labanhie l'assassine.

L'accusé pleure plus fort.

L'audience est suspendue à deux heures dix minutes.

* *

L'audience est reprise à trois heures moins cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la lettre que la veuve Verdez a écrite à Labanhie de Londres après son arrestation. Dans cette première lettre la veuve Verdez proteste de son innocence et demande de l'argent.

LABANHIE. — Peut-on résister à une lettre pareille.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la réponse de Labanhie. Il accuse Baratte d'avoir perdu la tête. Cette lettre paraît écrite pour les besoins de la cause.

Le 21 juillet, nouvelle lettre de la veuve Verdez demandant un bon avocat, et engageant Labanhie à s'occuper de ses affaires. Elle s'occupe de savoir quand elle pourra voir Labanhie à Lille. Elle lui demande de venir aussitôt après son débarquement.

Troisième lettre dans laquelle elle demande de l'argent. La veuve Verdez rit aux larmes pendant la lecture de quelques détails intimes que contient sa lettre.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de Labanhie, envoyant cent francs à sa co-accusée l'engageant à se montrer courageuse en face de l'adversité.

D. Pourquoi n'avez-vous pas répondu plus catégoriquement à la question du don que la veuve Verdez vous pose dans ses lettres. — R. Parce que je ne voulais pas la compromettre.

D. Ne vous êtes-vous jamais occupé d'aller la voir ? ne vous êtes-vous pas occupé de lui trouver un avocat ? R. Je ne suis pas allé la voir. — D. Quels médicaments avez-vous prescrits à Baratte depuis le mois de janvier ? R. Des granules d'hycamine, et des granules de sulfate de strychnine. — D. Comment payez vous votre loyer ? R. Tantôt à l'époque, tantôt plus tard — D. Vous avez été saisi plusieurs fois ? R. Oui, parce que j'avais chevaux et voitures. Mais j'ai toujours payé. — Au moment où vous étiez gêné, vous avez voulu acheter la maison que vous habitiez ? R. Mon bail avait expiré le 1er octobre 1881. J'étais peu décidé à renouveler mon bail. Il explique longuement ses difficultés avec son propriétaire.

(On se dispute dans la tribune des dames. M. le président est obligé de rappeler les *auditrices* à l'ordre).

D. Comment rendiez vous à Baratte les 3,000 francs que vous lui aviez empruntés ? R. J'ai remboursé 3,400 fr. avant le vol, que j'ai payé dans le courant du mois d'avril. — D. Comment se fait-il que vous ayez payé vos créanciers après le vol ? Vous avez aussi fait chez vous des dépenses considérables ? expliquez ces faits ? R. M. Deldale a fait peindre sa maison au mois de juin. J'en ai profité. Depuis un an et demi j'avais supprimé ma voiture. Je faisais dès lors 4.000 fr. d'économie par an qui profitaient à mes créanciers.

D.- Le 20 avril vous avez acheté un tableau de 1,100 francs, et vous ne pouviez pas payer votre propriétaire.

Me HATTU. — Il payait depuis le mois de mai 1881.

LABANHIE. — Ce tableau est magnifique. Il vaut quatre mille francs. On me demanda 2,000 francs, enfin je l'achetai pour 1,100 fr. *payable dans un an.* — D. Avec M. This comment vous êtes vous arrangé pour le payement de la somme de 4,000 francs que vous lui aviez empruntée au mois de mai 1880 payable le 1er janvier 1881. Le 1er janvier 1881, vous ne pouvez pas payer ; sur votre demande, il vous accorde jusqu'au mois de mai 1882. au mois de mai 1882 vous payez 1,000 fr. au mois de juillet 600 fr. ? — R. Qu'est ce que cela prouve. M. Deherripon m'a donné un billet de 1,000 francs, en échange de 1,000 francs de monnaie.

Les débats languissent longtemps autour des questions de remboursement par Labanhie postérieurement au huit avril.

Audition des témoins

DROULEZ, inspecteur de la sûreté à Lille. — Le 9 avril 1882, j'ai reçu de M. le commissaire de police l'ordre de rechercher la veuve Verdez, inculpée de vol. Le 28 avril, nous recevons un mandat d'arrêt. Dans le courant du mois de mai j'appris que des démarches étaient faites de Londres pour chercher la fille Verdez dans un pensionnat de Lille. La supérieure m'apprit que le 13 mai au matin, on viendrait chercher l'enfant. Un monsieur de Londres vint, à trois heures, il prit le train. Il coucha à Calais. Nous le suivîmes. Nous arrivâmes à Charing Cross, toujours suivant l'envoyé. Nous [illegible] mes dans diverses rues. Le lendemain je fus à l'ambassade de France. Nous obtînmes du grand juge l'arrestation provisoire de la veuve Verdez. Le chef de la sûreté de Londres m'accompagna. Nous arrivâmes chez la veuve Verdez et je me fis connaître. La veuve Verdez me dit : « Vous venez m'arrêter ; je dirai la vérité en France. Le lendemain, elle fut condamnée à huit jours de prison. Je ramenai en France les filles de la veuve Verdez.

Le président félicite le témoin de son activité dans cette affaire.

Déposition de M. Baratte

M. BARATTE. — Une tête qui a l'air détachée d'un tableau de Holbein. La chevelure et la barbe entièrement blanches.

M. BARATTE s'exprime ainsi : J'ai été victime d'un vol de 40,000 francs, plus un billet de 1,000 francs souscrit à mon ordre par Labanhie.

Pour moi ce vol était prémédité. J'ai commencé à avoir des crises depuis le jour où la veuve Verdez a su que j'avais formé contre M. X... une demande en remboursement.

Le sept avril, j'avais reçu le complément des sommes qui m'étaient dues, le lendemain j'étais malade aux trois quart de mon dîner.

D. Que ressentiez-vous au moment des crises. — R. En mangeant j'avais la bouche tellement sèche que je ne pouvais pas avaler. J'avais des vertiges. Je voyais tout en rouge. — D. A quelle heure est arrivé Labanhie ? — R. Vers six heures. — D. Jusqu'à quelle heure avez-vous eu la pleine possession de vous-même ? — R. Mais, je ne le sais trop. — D. Aviez-vous votre pantalon ? — R. Oui, j'avais toujours les clefs dans mes poches.

On n'a pas pu me le voler à ce moment, j'avais mon porte-monnaie contenant 67 francs, plus le mot de mon coffre fort. C'est la malheureuse ment ce qui a vendu la mèche.

D. Qu'avez-vous fait le matin de huit avril ? — R. Je suis allé à la société générale pour apporter de l'argent. — D. Que s'est-il passé à six heures ? R. Je ne m'en souviens plus. Je sais qu'on m'a apporté sur mon lit. J'ai seulement demandé à cette femme pourquoi elle était si rouge.

Le témoin parle d'une façon absolument inintelligible.

LE TÉMOIN : à minuit et demi je m'aperçus que j'étais volé. Je lui montrai mon coffre-fort, en lui disant : « je suis volé ! Je suis volé ! » Elle refusa de m'accompagner jusqu'au coffre-fort ; et elle me répondit : « Allez vous coucher vous êtes malade, vous avez la fièvre. »

D. La veuve Verdez ne vous a-t-elle pas déjà volé ? R. Oui, en 1880. Je n'avais pas alors de coffre-fort. Elle s'est enfuie après m'avoir volé. Le témoin entre dans de long détails sur cette affaire que nos lecteurs connaissent déjà par notre compte rendu d'hier.

Plus tard la veuve Verdez, pour me faire chanter m'avait accusé d'avoir incendié ma maison à Arras.

Je lui ai fait un procès devant le juge de-paix d'Arras. Alors elle m'écrivit la lettre déclarant qu'elle m'avait volé 14 000 francs. Puis nous nous réconciliâmes. Elle rentra chez moi.

M. LE PRÉSIDENT. — La veuve Verdez prétend que vous lui avez donné 20,000 fr. dans l'après-midi du 8 avril ? — R. C'est un mensonge.

Me HATTU. — Combien de temps Baratte est il demeuré possesseur de son intelligence après l'arrivée de Labanhie ? — Si je l'avais vu, je ne les aurais pas prise.

Me HATTU. — Labanhie a-t-il en arrivant mélangé deux liqueurs pour les faire prendre au témoin ? — R. Non.

Me HATTU. — Le témoin a vu chez lui une femme voilée, qui était la fille Verdez ? R. A minuit ou minuit et demi. — D. Vous êtes l'ami de Labanhie. Il vous a réconcilié souvent avec la veuve Verdez ? — R. Oui. — D. Avez-vous été saigné ? — R. J'ai bien vu le 9 avril une petite piqûre mais je ne sais pas à quoi l'attribuer (Rires.)

D. Qu'avez-vous trouvé après le départ de la veuve Verdez ? — R. J'ai trouvé une petite fiole. — D. Est-ce celle-là ? (l'huissier présente le flacon au témoin.) — R. Je n'en sais rien. — D. Combien de fois avez vous eu de ces petits tubes ? — R. Pour la première fois fin décembre.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Vous avez eu plusieurs crises avant le 8 avril ?

R. Oui, elles ont toujours augmenté.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — N'allez vous pas mieux depuis le départ de la veuve Verdez ?

R. Non.

Me HATTU. — N'a-t-il pas été saigné ?

R. Oui, par fantaisie, deux mois après. (Rires.)

Me HATTU. — A quelle heure êtes-vous allé trouver le commissaire de police ? — R. Vers dix heures. — D. Vous avez voulu vous rendre à la gare pour voir si la veuve Verdez ne partait pas ? — R. Oui, mais je n'en ai pas eu la force.

Me HATTU. — A quelle époque le témoin a-t-il prêté de l'argent à Labanhie ? — R. En janvier 1881.

Me HATTU. — Vous étiez payé par petite somme *tous les combiens* ? — R. Le plus souvent tous les quinze jours.

Me HATTU prêté en septembre 1880, remboursable en janvier 1881 Quelle échéance portait le billet ? — R. Je n'en sais rien.

M. LE PRÉSIDENT. — Que sont devenus les agendas ? — R. Je n'en sais rien.

Me HATTU. — Les billets étaient remboursables en 1881. Ils ont été renouvelés quand, comment et pour quelle somme ?

LE TÉMOIN esquive la question.

Me HATTU. — Quel était le taux d'intérêt ? — R. Je ne me le rappelle pas.

Me HATTU. — C'est toujours ainsi que parlent les voleurs... et les usuriers. (Applaudissements dans la salle.)

Déposition de M. le docteur Castiaux

M. LE DOCTEUR CASTIAUX. — C'est une déposition très-médicale que j'ai à faire devant vous.

Au mois de novembre dernier, M. le juge d'instruction me chargea d'examiner une ordonnance signée Labanhie, et plus tard Baratte lui-même.

Je vais d'abord m'occuper de Baratte. Il n'avait, disait-il, jamais été malade jusqu'au mois de janvier. Jamais malade depuis le 8 avril.

Les symptômes de la maladie d'abord : Il y a une période louche. Nous trouvons tout-à-coup des accidents du côté de la vessie ; en même temps surviennent des troubles de la vue.

Il dit que pendant deux jours, il fut forcé de suspendre l'écriture et la lecture.

Voici la période nette : De la fin de janvier au 8 avril, M. Baratte présente les séries d'accidents.

En janvier, après son repas, il se couche, se réveille, comme en proie à un sentiment d'ivresse. Cette première crise est très courte. En voici une seconde. Elle se produit au milieu du dîner. M. Baratte est pris d'une sécheresse extrême de toutes les muqueuses de la bouche, de la gorge des yeux. Il est pris de vertige, de troubles de la fonction urinaire. Cette crise dure deux ou trois heures ; le soir même tout rentre dans l'ordre.

Février ; même crise, dans les mêmes conditions, au moment où il commence son poulet ; subitement les mêmes symptômes. Tout lui apparaît coloré en rouge. En ce moment entre un Monsieur très pâle, et M. Baratte lui dit : « Que vous êtes rouge ! » A quatre heures, il va jusqu'à la gare. A huit heures, il était guéri.

Enfin, le 8 avril arrive — Même repas, même accident, juste au moment où il commence son poulet, comme au mois de février.

M. Baratte, non-seulement voit les objets en rouge, mais il est rouge, très-rouge. Cette crise est très-intense ; elle se produit tout d'un coup. Il se lève de sa chaise, se traîne sur son fauteuil, il perd à peu près connaissance. Il sent bientôt qu'on le met dans son lit. La crise continue, il s'évanouit de nouveau.

Le médecin arrive et rédige une ordonnance que nous apprécierons tout à l'heure.

A quel état morbide se rattachent ces symptômes ?

Ce n'est pas une congestion cérébrale.

Il y a une catégorie de poisons qui produisent invariablement les mêmes symptômes ; ce sont les solanées.

Le principe actif de toutes les plantes. un poison produisant toujours les mêmes symptômes d'empoisonnement.

Cependant, il y a un symptôme tout particulièrement dans l'empoisonnement par la jusquiame, dont le principe actif est l'hyosciomine.

Au huit avril nous trouvons une ordonnance de Labanhie. Elle est inoffensive prise en petite quantité. Mais elle a été vidée dans six heures ; elle devait aggraver les accidents que le médecin devait combattre.

Lorsqu'on absorbe de l'hyosciomine, les accidents se produisent douze ou quinze minutes après l'absorption.

[illegible] les plantes de la famille des solanées ont un goût désagréable. M. Baratte n'a ni goût, ni odorat.

M. LE PRÉSIDENT. — Combien faut d'hyosciamine pour créer ces accidents ? — R. Deux milligrammes ou deux milligrammes et demi.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez été confronté avec Labanhie ? Donnez-nous, s'il vous plaît, détails.

M. LE DOCTEUR CASTIAUX. — Oui, Labanhie me dit qu'il avait cru à une congestion cérébrale. Je lui dis qu'il s'était trompé, et je lui donnais lecture de mon rapport. Il me répondit : « Vous avez raison, il y a empoisonnement. » La veuve Verdez était là. Elle accusa alors Labanhie d'avoir mêlé deux bouteilles. Puis, elle ajouta : « Labanhie écrasa seize pilules d'opium et les fit prendre à Baratte. » Cela est absolument faux.

D. Labanhie, qu'avez-vous à répondre ? — R. Un homme ayant pris seize pilules d'opium peut il se réveiller quatre heures après ?

LABANHIE. — J'ai dit que Baratte avait des poussées congestives, c'est-à-dire des affluences de sang au cerveau ?

M. BARATTE. — Pendant longtemps, j'ai souffert d'un coup à la tête.

LABANHIE. — Tout ce qu'a dit M. le docteur Castiaux était exact. Seulement, je vous ferais remarquer que je n'étais jamais là au moment des crises.

M. LE PRÉSIDENT A M. LE DOCTEUR CASTIAUX. — Est ce que M. Baratte n'a pas été souvent saigné ?

M. LE DOCTEUR CASTIAUX. — Il y a pu y avoir une saignée blanche. On fait toujours une plaie qui saigne plus ou moins.

* *

FANIAUX, pharmacien à Lille. — J'ai servi quelques médicaments sur ordonnance de M. Labanhie. Je n'ai pas trouvé trace, en remontant jusqu'au 1er novembre 1881, de délivrances de tubes d'hyosciomine.

Me HATTU. — Que pense le témoin de Labanhie ?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est embarrassant.

* *

DELHEMANE, MARIE, nouvelle bonne de Baratte. — Quatre ou cinq semaines après le départ de Mme Verdez, il y avait dans le tiroir du lavabo un petit tube contenant une bague.

EUGÈNE BATAILLE. — Je n'ai pas vu entrer le 8 avril M. Labanhie chez Bataille...

Je n'ai pas regardé l'ordonnance. Je ne traite pas la médecine Raspail et je méprise l'autre médecine. (Rires.)

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL — Vous avez-vu le témoin à 2 heures ? — R. Oui, il a même ajouté en parlant de Baratte. Dans deux heures, il faudra trois hommes pour le tenir.

* *

DESMARESCAUX, pharmacien à Lille. — Le 8 avril on est venu me trouver, porteur d'une ordonnance signée Labanhie, mais je ne sais pas à quelle heure.

* *

Mme BATAILLE. — J'ai entendu Baratte crier à la veuve Verdez : Je t'ai jeté par la fenêtre, je vais jeter ta fille par la porte.

D. — A quelle heure est arrivée la jeune Verdez. — R. Vers huit heures.

Me ESCOFFIER. — Pourquoi la femme Verdez allait-elle chercher son enfant ? — R. Elle n'a pas dit pourquoi.

* *

GRUSON, JOSEPH, commissionnaire. — Le 8 avril, une dame, dans la rue Notre-Dame, me dit d'aller chercher sa fille qui était en condition. J'y fus et je ramenais la fillette, 63, rue Masséna, chez Baratte.

D. — Que vous a dit la petite ? — R. Rien ; elle faisait *des mentions* de pleurer. Elle regrettait de quitter son patron.

* *

L'audience est suspendue à 6 h. 1/2.

L'audience est reprise à huit heures 1/2.

La femme Verdez s'est habillée d'une élégante visite marron.

BLANCHE VERDEZ. — La fille Verdez raconte comment sa mère l'a fait appeler dans la soirée du 8 avril ; puis ses pérégrinations à Cologne, à Londres et à Wiesbaden.

Elle n'apprend rien de nouveau au jury.

HENRIETTE GUIBERT. — Dans la nuit du 8 au 9 avril, j'ai été éveillé par les cris de la fille Verdez. J'ai entendu crier M. Baratte sans comprendre ce qu'il disait.

Au moment où j'allais descendre j'ai entendu M. Labanhie qui engageait Baratte à se coucher. Je ne sais pas où était la veuve Verdez.

M. Labanhie disait encore à Baratte : « Prenez garde, c'est du pétrole que vous touchez là. » La veuve Verdez m'a dit : Je ne reste pas ; il veut me tuer.

M. Labanhie disait en parlant de Baratte : « Il est fou. »

Baratte ne voulait pas que Labanhie l'approchât.

D — Croyez-vous que Baratte eût été volé ? — R. Il n'en parlait pas. — D. La veuve Verdez vous a-t-elle parlé de sa situation chez Baratte ? — R. Non.

Me ESCOFFIER. — Comment était vêtue la veuve Verdez ? — R. Elle avait son chapeau.

Me HATTU. — Est-ce que Labanhie ne cherchait pas à calmer Baratte ? — R. Pardon.

Me HATTU. — Labanhie n'a-t-il pas engagé la femme Verdez à rentrer chez Baratte ? — R. Pardon, monsieur.

Me HATTU. — Savez vous ce qui s'est passé entre Blanche Verdez et Baratte ? — R. Oui. Baratte recherchait Blanche Verdez, et surtout Angèle Verdez. — Ici, le témoin entre dans des détails que nous passons par respect pour nos lecteurs

M. LE PRÉSIDENT. — Blanche Verdez, est-ce que Baratte a essayé de vous faire changer la déposition ? — R. Oui, il me disait de dire que ce n'était pas vrai qu'il avait voulu me jeter par la fenêtre.

* *

MARIE PRÉVOST, rentière, rue de Lille, à Croix. — Le 9 avril, la veuve Verdez est venue chez moi pour me louer une maison. Elle avait avec elle un cabas. Elle me dit qu'elle allait à Paris. Elle avait aussi un panier qu'elle emporta en partant.

* *

DUBOT, GUSTAVE, cocher à Lille. — Le 13 avril à Lille, j'ai conduit la veuve Verdez chez Labanhie. J'ai sonné. Après un instant de conversation, 10 minutes environ, Labanhie me dit de conduire la veuve Verdez à Croix. Elle me demanda à quelle heure partait le train pour la Belgique. Je lui dis à 7 heures 10 minutes.

Me HATTU. — Lorsque Labanhie est arrivé à la voiture, a-t-il eu l'air surpris ? — R. Oui.

* *

DAVINS, POLYDORE. — J'étais chez Labanhie le 8 avril. Une femme est venue pour lui dire que son mari se mourait. Labanhie lui a répondu qu'il irait après sa consultation.

* *

LA FEMME PINTE fait une déposition sans importance.

DESMAZIÈRES. — Labanhie est venu chez moi le 8 avril, entre 8 et 9 heures.

MATHILDE CATRICE. — Labanhie est venu chez moi le 8 avril, vers neuf heures ou neuf heures et demie du soir.

PAYEN, huissier à Lille. — J'ai poursuivi cinq fois M. Labanhie pour le paiement de 450 francs de loyer. Depuis 1881, je ne l'ai plus poursuivi.

Me HATTU. — N'avez-vous pas fait un commandement de la part du fils Reynal ? — R. J'ai fait un acte de procédure.

* * *

M. GASSER, commissaire de police à Lille. — Je me suis occupé de l'affaire par commission rogatoire. Il y a deux ans déjà que Baratte vint se plaindre que sa gouvernante lui avait volé 14.000 francs. Il retira sa plainte ayant retrouvé son argent et sa maîtresse.

J'ai eu à rechercher si le 8 avril, de 2 heures 1/2 à 5 heures, Labanhie n'était pas allé chez Baratte. J'ai acquis la preuve que Labanhie n'était pas sorti avant 5 heures.

M. le commissaire de police donne de très-mauvais renseignements sur la moralité de Baratte.

Les fournisseurs de Labanhie se plaignaient qu'il payait mal.

Après le 8 avril, il a acheté un tableau de 1,100 francs. Il a fait dans son appartement pour quelques centaines de francs d'embellissement.

Il a acheté encore un bronze, qui n'est pas payé, de 185 francs.

* *

Les dépositions des autres témoins n'ont pas d'importance.

L'audience est levée à dix heures et demie.

Audience du 20 février 1883.

L'audience est ouverte à dix heures. Le public envahit la salle d'audience et c'est à grand peine que le détachement du 27e d'artillerie, préposé au service d'ordre parvient à contenir la foule. C'est une cohue.

Les dames se font remarquer par leur intrépide ténacité à suivre ces débats longs et fatiguants.

Les accusés

La veuve Verdez est introduite à dix heures un quart. Elle porte le même costume que dans la journée d'hier. Elle est très-gaie, très-souriante et cause avec le garde, long et impassible gendarme chargé de la surveiller.

Labanhie arrive à 10 heures et demie. Il paraît aussi calme que la veille et aussi souriant. Comme hier, il salue de la tête les nombreux auditeurs qu'il connaît.

L'entrée de Baratte

Dès que Baratte arrive, à 10 heures quarante, l'auditoire le hue. Pendant ce temps les accusés rient aux larmes.

L'audience

A onze heures moins dix minutes, la Cour entre en séance.

Constitution de partie civile

Me X..., avoué, se constitue partie civile au nom de Baratte.

Me Dubron, avocat de la partie civile, a la parole.

Lorsque Baratte, foudroyé par le poison, gisait dans son fauteuil, on le volait.

Hier, quand un courant d'opinion habilement préparé, annonçait l'acquittement, je me suis présenté au nom de la justice.

Je suis l'avocat de Baratte, entendons nous, l'avocat de la partie civile. Le grand côté du débat, M. l'avocat général le plaidera ; moi, je plaide le petit côté du procès, le côté des intérêts. Je commence à dire que si on faisait voter le public, il n'y aurait pas une seule voix pour dire que je dois gagner mon procès.

J'en appelle de l'opinion du public et du jury mal informé, au public et au jury mieux informé.

M. le président n'a pas discuté hier, M. l'avocat général n'a pas discuté, la défense vous a dit, sur un ton moitié badin, moitié sérieux, qu'elle ne discutait pas. Voici l'heure de la discussion.

M. Labanhie sait que lorsqu'une maladie est grave, on fait dériver la maladie. Hier, on a fait dériver l'accusation, et on vous a dit : regardez la victime elle n'est pas intéressante.

Plaçons-nous en face de l'accusation et je vais vous démontrer simplement qu'un vol de 40 000 francs a été commis par Labanhie et la veuve Verdez.

Voici comment j'entends ce débat, pour l'édification du public autant que pour la vôtre.

Je laisse de côté la personnalité, le débat. Je ne puis pas vous dire comme M. l'avocat général que Baratte est immoral ; ce n'est pas mon rôle. Je plaide un procès civil, je fais une preuve matérielle, pas autre chose. (Emotion.)

Vous êtes avant tout des hommes sérieux, que l'éloquence n'émeut pas. Voici l'exposé brutal des faits :

Vous savez que le vol a été commis dans la soirée du 8 avril ? Qu'est ce qu'on a volé ?

Quarante mille francs.

Je vais dire d'abord ce qu'est Baratte. On a dit que Baratte était un incendiaire, un libertin.

J'ai une décision de justice qui prouve que dans un incendie, qui a éclaté chez lui, Baratte a perdu 2 700 fr. Baratte n'a pas mis le feu pour le plaisir de perdre 2,700 francs.

Baratte se serait comporté comme un véritable filou à l'égard de Janssens.

J'ai une pièce qui établit que Baratte est quitte et libre à l'égard de M. Janssens.

Me Dubron repousse certains faits d'immoralités relevés à la charge de Baratte, tout en reconnaissant la façon de vivre de Baratte.

Hier au soir, comme j'étais anxieux à cette barre, j'ai demandé : « Faites entendre Angèle Verdez. » On m'a répondu : « Nous n'en avons que faire ! »

Nous glisserons sur toute cette partie de la plaidoirie de l'honorable avocat, par respect pour nos lecteurs.

On dit à Baratte : Vous êtes un usurier. Admettons l'usure ; c'était, si vous le voulez, le produit de l'usure. Aviez-vous cependant le droit de le voler ? Si j'avais à plaider que Baratte est un homme intéressant je ne serais pas ici.

Il y a dans la pièce qui se joue à cette audience, il y a Labanhie et la veuve Verdez. Labanhie est avant tout un homme malheureux. Je dis plus, si Labanhie n'est pas coupable, je prie Dieu de ne pas me donner la force de vous convaincre.

Labanhie a été le médecin, l'ami, et le débiteur de Baratte.

La veuve Verdez a été sa servante-maîtresse.

Tous deux ont été ses confidents. Ils savaient que le remboursement des sommes prêtées à M. de P.. devait être anticipé.

Quelle était la situation pécuniaire de Labanhie ? — Quelle était la situation sanitaire de Baratte ?

Labanhie avait en 1880, emprunté 3,000 francs à Baratte, et 4,000 francs à Thyss.

Lorsqu'un voleur en vole un autre, il est justiciable de la loi. A la fin de 1881, il a remboursé une partie de l'obligation Baratte, rien à Thyss.

Me Dubron explique la situation de Labanhie. En 1881, à la fin de l'année, il dit à M. Deldal : « Je suis prêt à vous acheter votre maison. » M. Deldal est étonné.

M. Thyss insiste pour être payé. On lui dit : Au 7 mai 1882, je vous donnerai un fort à compte.

Pourquoi cette date ?

Parce qu'on sait que M. P... va rembourser à bref délai.

* *

Quelle était la situation sanitaire de Baratte ?

Jusqu'au mois de décembre 1881, sa santé est excellente. Il devient malade d'une façon intermittente à cette époque.

Me Dubron explique la nature de la maladie de Baratte. Il reproduit la déposition de M. le docteur Castiaux.

Me Dubron raconte les opérations de bourse de Baratte.

A quelle heure le vol a-t-il été commis ? A six heures, le vol n'est pas commis. Labanhie l'avoue. D'ailleurs, Baratte avait encore assez d'intelligence pour qu'on ne pût pas le voler.

Labanhie ordonne une potion. Cette potion prise conformément à l'ordonnance était insignifiante ; prise toute à la fois, elle était très-dangereuse.

Elle a été avalée toute entière ! Qui l'a administrée ? Labanhie en a donné deux cuillères. Toujours est-il que le malade l'a prise toute entière.

Baratte s'endort. Il aperçoit des fantômes. La veuve Verdez est sortie. Elle envoie prendre sa fille — M. Baratte, dit-elle, veut la voir ! — M. Labanhie, dites moi, M. Baratte pouvait-il désirer voir cette fille ? — Non.

Me Dubron reprend tous les faits déjà connus par nos lecteurs, les dissèque, les analyse, et parvient à leur donner un corps.

* *

Qui a volé l'argent ?

La veuve Verdez ? C'est évident.

Il est midi 1/2.

L'audience continue.

NORD

DUNKERQUE. — M. le sous-préfet a procédé à l'installation des nouveaux membres et du bureau de la Chambre de commerce, qui se trouve ainsi constituée : Président, M. Trystram ; vice-président, M. Petyt ; trésorier, M. Foort.

Membres : MM. Collet, Decoster, Demarle-Fétel, Dubuisson, Daregnaucourt, Fichaux, Herhart, Hutter, Marchand, Vancauwenberghe-Bellanger, Vancauwenberghe-Lemaire.

VALENCIENNES. — Cette nuit, un violent incendie s'est déclaré au centre de la ville, à quelques pas de la Place et a complètement détruit la maison habitée rue St-Géry, par M. Eugène Roch, fabricant de gants.

Vers minuit, deux militaires qui passaient, donnèrent l'éveil, les voisins furent bientôt sur pied, mais le feu qui avait pris naissance dans l'arrière-magasin, alimenté par des matières légères et combustibles, avait déjà une grande intensité, et lorsqu'on enfonça la porte, l'air activant les flammes les fit jaillir à une grande hauteur. Les pompiers ont déployé beaucoup d'activité ; ils avaient surtout à préserver les maisons voisines et celles situées en face, dont les vitres craquaient de toutes parts. La troupe, venue au pas de course, prêtait aide aux pompiers, qui, bien dirigés, étaient maîtres du feu vers 1 heure.

De la maison il ne reste que les murs. Si le vent eût été plus violent, tout le quartier eût été exposé et les pertes pouvaient être incalculables.

Pas d'accident de personne. Les valeurs ont pu être sauvées, grâce au dévouement de M. Houdequin, capitaine des pompiers, qui a gravi les étages alors que les flammes les ga[illegible] déjà de toutes parts.

Il y a assurance [illegible].

SAULTAIN. — Le télégraphe est mis en activité à dater du 19 courant au bureau de Saultain.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS, 19 février, 12 h. 35 matin. — Le duc et la duchesse de Connaught viennent de débarquer à Calais, se rendant à Paris, où ils arriveront ce matin, à six heures.

CALAIS. — On écrit de Calais, le 19 février :

« Le duc et la duchesse de Connaugh, venant de Douvres, sont arrivés ce matin à Calais par le paquebot spécial *Maid-of-Kent* ; ils ont été reçus en débarquant par M. Bouham, consul de S. M. britannique.

LL. A. A. R. R., après avoir soupé dans un salon de la gare maritime, sont montées dans le magnifique wagon du prince de Galles, qui faisait partie du train-poste de Paris.

Ces personnages se rendent à Cannes où elles vont passer un mois.

—La commission d'enquête pour l'outillage du nouveau port de Calais, s'est réunie la semaine dernière, sous la présidence de M. Dewavrin, maire, pour entendre le rapport de M. Dewatre, lequel a été accepté à l'unanimité.

Ce rapport conclut à l'utilité de cet outillage, comme complément indispensable des travaux du nouveau bassin à flot.

A la suite de cette réunion, le rapport, avec les pièces à l'appui, ont été adressés à l'autorité supérieure.

L'EFFONDREMENT DU CLOCHER DE GUY-EN-ARTOIS. — Le superbe et ancien clocher de l'église de Gouy-en-Artois s'est écroulé hier matin, 18 février, à huit heures et demie.

Cet évènement a jeté la commune dans la consternation. Quoi de plus cher au cœur d'un villageois que son vieux clocher !...

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un amas de décombres, et, chose assez particulière, la cloche gît intacte au milieu des pierres.

L'église a été préservée et, à part quelques brisements de pierres, les dégâts sont peu importants.

ARDRES. — Voici le programme de la fête patriotique et de bienfaisance qui sera donnée en faveur des inondés de l'Alsace-Lorraine et des pauvres d'Ardres, le dimanche de la Mi-Carême :

1 Tambours et Clairons. — 2 Un chevalier portant la bannière aux armes de la ville d'Ardres. — 3. Seigneurs, pages et écuyers (groupe à cheval). — 4. Musique municipale. — 5. Char national (groupe allégorique). — 6 Un peloton de soldats (époque Louis XV). — 7 Groupe de mousquetaires. — 8. Char de la ville d'Ardres (groupe historique). — 9. Musique des Sapeurs Pompiers — 10. Char des Sapeurs-Pompiers. — 11. Groupe d'Ecuyers et d'Amazones (costumes moyen âge). — 12. L'Avenir de la France (Groupe d'enfants).

13e Char de l'Alsace-Lorraine. — 14e Groupe de musique écossais. — 15e Char de l'agriculture. — 16e Noce villageoise (costumes introuvables). — 17e Char de l'industrie. — 18 Bou-Amema et sa suite (groupe à cheval). — 19e Tribu de Bohémiens (XVIe siècle). — 20e Char des découpeuses. — 21e Bouquetières alsaciennes et adresiennes. — 22e Paysans du Danube (groupe à baudet). — 23 Char de la tombola. (Cette tombola sera tirée le dimanche 11 mars 1883, à quatre heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville). — 24e La Charité, esquif gréé et pavoisé (char recevant les offrandes de toute nature, lots pour la tombola, etc., etc.).

Pendant la marche du cortège : 1° une quête sera faite au profit des inondés d'Alsace-Lorraine ; 2° une poésie sur l'inondation, une notice historique sur la belle Rose, des programmes et des médailles commémoratives de la fête seront vendus au profit de l'œuvre. Deux médailles d'argent seront décernées aux quêteurs qui auront recueilli le plus d'offrande.

Le cortège se formera au jardin Franconie, se mettra en marche à 2 heures précises et suivra l'itinéraire indiqué au programme définitif.

A 8 heures du soir, grande retraite aux flambeaux, par toutes les musiques et tous les personnages ayant figuré au cortège du jour, flamme de Bengale, etc., etc.

Immédiatement après la retraite, grand bal paré et masqué dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Prix d'entrée : 1 fr par personne.

La commission est en instance auprès de la Compagnie du chemin de fer d'Anvin à Calais, pour obtenir des trains de plaisir supplémentaires et à des prix réduits, dans les directions de Calais et d'Anvin.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 FÉVRIER. — Marie Lefebvre, rue de Mouveaux, 22. — Marie Vanmeenen, rue de l'Hommelet, fort Mullier, 66. — Esther Deboosère, rue de la Conférence, 8. — Julienne Grouillon, rue de la Vigne, cour Flipo. — Louis Maes, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 15. — Germaine Penise, rue du Tilleul, grande cité de l'Ile, 63. — Emile Seghers, rue Marceau, cour Constant, 3. — François Vandendaele, rue Fulton, maisons Tiberghien, 2. — Helena Deschamps, rue du Fil, cour Hespel. — Raphaël Duprieux, rue de Blanchemaille, 23. — Léonard Vandevelde, rue Delattre, cité St-Joseph, 18. — Emile Hage, rue des Fossés, fort Desprez, 33. — Frédéric Roelandt, rue du Fort, 52. — Artémise Sene, rue de Rome, maisons Parent. — Angèle Moubel, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 1er. — Jules Debaillie, rue Marquisat, 11. — Henriette Nagels, rue du Ballon, 24.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 FÉVRIER. — Désiré Halluite, 1 an, rue des Anges, 18. — Emilia Hugens, 3 ans, rue d'Hem, cité Vandamme. — Henri Tratteman, 2 mois, rue de la Balance, 31. — Pierre Belpaime, 60 ans, ourdisseur, rue de la Fosse-aux-Chênes, 62. — Florentin Vandestrate, 73 ans, tisserand, rue de Bavueux, près l'avenue Bossut. — Jean Frasch, 75 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Edouard Vandermersch, 48 ans, jardinier, Hôtel-Dieu. — Reine Delattre, 2 ans, rue des Longues-Haies, 78. — Sidonie Helbois, 61 ans, ménagère, rue de la Balance, chez Prevost. — Léon Devinck, 20 jours, rue des Vélocipèdes, 28.

MARIAGES du 19. — Alfred Raulin, 23 ans, comptable et Blanche Campagne, 25 ans, sans profession. — Charles Lernould, 29 ans, tisserand et Marie Cornille, 21 ans, ourdisseuse. — Charles Vantieghem, 28 ans, menuisier et Marie Giétaert, 32 ans, tailleuse.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 AU 18 FÉVRIER. — Arthur Plancke, Ste-Marguerite. — Sophie Liagre, Nouveau-Monde. — Henri Decottenier, Grimonprez. — Laurent Risseling, bas Chemin. — Flore Stockman, petit Tournay. — Paul Decourtray, rue Eufer. — Angèle Delattre, St-Liévin. — Edouard Hullaert, Houzarde. — Hermance Dupont, St-Liévin. — Cyrille Debaudringhien, Crétinier. — Philomène Quique, Ste-Marguerite. — Louise Dufermont, Vieille Place. — Eugénie Maes, Touquet. — Clovis Duviliers, Beaulieu.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 AU 18 FÉVRIER. — Henri Liagre, 3 ans 10 mois, Houzarde. — Léocadie Gabriel, 61 ans 4 mois, ménagère, petit Paris. — Marie Carrette, 52 ans 5 mois, rentière, Crétinier. — Clémence Lefebvre, 31 ans 1 mois, tisserande, bas Chemin. — Henri Holvoet, 14 mois, petit Tournay. — Etienne Baas, 55 ans, sans profession, petit Tournay. — Fidéline Dubois, 75 ans 3 mois, ménagère, St-Liévin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le mercredi 21 février 1883, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Rose DUTHOIT, épouse de Monsieur Henri VANDAMME, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1883, dans sa quatre vingt-unième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 22 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Anne-Marie BARTHOLOMEUS, veuve de Monsieur Charles SCAMPS, décédé à Douai, le 21 janvier 1883, dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 18 février 1883

Sommes versées par 256 déposants, dont 35 nouveaux. . . . . . 35,556 fr.

74 demandes en remboursement. . . . . . 24,991 fr. 45

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Rédacteur,

Je regrette vivement la publication, dans votre numéro de dimanche soir, du résumé de la plainte déposée par moi contre M. X... et l'insertion, dans celui d'hier soir, de la lettre qu'il vous a adressée.

M. X... cherche à se disculper et ferait croire volontiers que je l'ai calomnié.

[illegible] chose à dire : [illegible] la plainte déposée à la [illegible] que vous avez écrit dimanche, est parfaitement exact, sauf en un point, c'est que ce n'est pas à moi, mais à mon client, que M. X..., a adressé la dépêche, dont vous avez parlé, et que cette dépêche est signée de mon nom. Malgré l'affirmation de M. X.... je n'ai pas été désintéressé jusqu'à cette heure.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

CAVROIS-MAHIEU.

BELGIQUE

ROISIN. — Un odieux sacrilège a été commis la semaine dernière à Roisin, canton de Dour. Quelques malfaiteurs se sont introduits la nuit dans l'église, et après avoir dévasté les Chapelles et la sacristie, pris le calice, les boîtes aux saintes huiles et tous les *ex-voto* qui environnaient les statues, ils ont osé fracturer la porte du tabernacle, et dérober le saint Ciboire qu'ils ont emporté avec toutes les hosties consacrées

Quelques unes des Saintes Espèces ont été retrouvées ; elles avaient été jetées dans un verger qui avoisine le presbytère.

La consternation est grande à Roisin. Il y a eu dimanche, 11 courant, à dix heures, à l'arrivée du train du matin, une manifestation imposante pour l'expiation de ce forfait.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La crise ministérielle

Paris, 20 février.

M. Ferry a conféré dans la matinée avec M. Grévy.

La situation ministérielle n'est pas changée.

On assure que M. Waldeck Rousseau continue à refuser le ministère de la justice ; il ne croit pouvoir accepter que celui de l'intérieur.

La Conférence du Danube

Londres, 20 février.

La Conférence danubienne se réunira aujourd'hui. La séance sera très-importante.

Le *Daily News* assure que les délégués de la France et de l'Angleterre étaient disposés à reconnaître le droit de vote de la Roumanie Mais la Russie s'y est opposée, et les autres puissances n'y ont pas donné leur approbation.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Londres, le 19 février 1883. — Pour réaliser la plus forte proportion possible des arrivages disponibles et des anciennes existences atteignant 298,000 balles de laines coloniales, les courtiers vendeurs viennent d'ajouter un jour de vente et de reculer la clôture au jeudi, 22 mars prochain. En outre, on est convenu d'offrir de 10, à 12,000 balles par jour. Malgré cela, il sera difficile de présenter toutes les existences disponibles avant les fêtes de Pâques. Les détenteurs agiront suivant la marche des cours.

PAUL PIERRARD.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 20 février 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 19 février

févr	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.19	10.20	10.33	10.47	10.62	10.75	10.87	10.57

Recettes du jour : 27,000 balles contre 13,000 en 1882 et 26,000 en 1881.

Total de la semaine : 44,000 balles contre 22,000 en 1882 et 41,000 en 1881.

Saindoux

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep	oct.
11.58	11 60	11.70	11.81	11.84	11.86	11.88	11.81	11.81

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
0/0	73	73	73	72	72 1/2	00	00	

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
6 65	6 85	7.10	7.15	7.25	7 40	7.40	00	0 00	

Roubaix, le 20 février 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 20 février.

Ventes 500 b. Marché inchangé.

Liverpool, 20 février

Ventes 7,000 b. Marché calme.

New-York, 20 février

New York, 10 3/16

Recettes 27,000 b

New Orléans low middling 72 » ».

Savanah » » »

PARIS 20 février. — *Huile de Colza* [illegible] courant 126 .. mars 1 7 .. 4 de mai 1 0 50, 4 derniers 3 2 . — *Huile de lin* : courant [illegible], mars 59 75, 4 de mai 62 ; 4 derniers 62 75 — *Spiritueux* 1re q. l'h. [illegible] courant 50 30, mars [illegible] 4 de mai 52 75, 4 derniers [illegible] — *Sucres bruts 88°* disp. [illegible] — *Sucres blancs n° 3* : courant 58 25, mars [illegible], mars-avril 58 60, 4 de mai 60 25 — *Sucres raffinés* : [illegible] — *Farines 9 marques* courant [illegible] ; mars 60 10 ; 4 de mars [illegible] ; 4 de mai 61 10 — *Marque Corbeil* : 62 . — *Blés* : courant 23 50, mars [illegible] ; 4 de mars 27 10, 4 de mai 28 . — *Seigles* : courant 15 75 ; mars 15 . ; 4 de mars 16 75 4 de mai 17 [illegible]

LILLE 20 fév. — Sucre Indien 88 degrés cours offi[ciel] .. Id. nos 7 à 9 .. Id. en pains [illegible]. Sucre numéro 3 Id. Indigène n° 3, 3/6 betteraves disponibles 49 . Id. courant .. Id. Grains disponibles . Id. fin 1re qual. dispon . Id. fin 2e qual. courant .. Id. mélasse disponible . Id. à livrer, premier ... Id. 4 janvier ... Id. 4 d'été . Id. 4 derniers . Id. prochain ..

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	1 .. à	20 .. à 22 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	87	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 13 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	58 50	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	56	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 20 février

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Cameline	.. ..
Chanvre	.. ..

LA VILLETTE, 19 fév. — Bœufs amenés 2679 poids 350 ; 1re qual. 1.70 ; 2e qual. 1.50. 3e qual. 1.22 ; prix moyens 1.12 à 1.74 ; Vaches am. .951 ; p. 232 ; 1.56 1.36 ; 1.10 ; prix moyens 1.00 à 1.60 ; Taureaux am. 133, p. 380 1.44 ; 1.32 ; 1.15 ; prix moyens 1.05 à 1.48 ; Veaux am. 1109 ; p. 82 ; 2.30 ; 2.10 1.90, prix moyens 180 à 2.40 ; Moutons am. 20691 ; p. 20 ; 2.30 2.10 ; 1.90 ; prix moyens 1.80 à 2.40 ; Porcs gras am. 2379 p. 86, 1.36, 1.32, 1.26, prix moyens 1.22 à 1.40.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Jeudi 22 février, à 7 heures. — Spectacle offert aux Dames ! Chaque cavalier aura le droit d'amener gratuitement une dame au théâtre. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — *La Mascotte*, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. E. Audran. — *Les Deux Orphelines*, pièce en 8 actes.

Le SIROP et la PATE DE SÈVE DE PIN de LAGASSE contiennent tous les principes balsamiques du pin maritime, et sont aujourd'hui recommandés par les médecins comme les meilleurs pectoraux pour la guérison des toux, rhumes, grippes, catarrhes, bronchites. Il suffit, pour se rendre compte de leur efficacité, de se rappeler que les médecins recommandent aux personnes faibles de poitrine un séjour prolongé dans le Midi, près des forêts de pin maritime, et que c'est à leurs émanations balsamiques que l'on doit les nombreuses guérisons qui sont journellement signalées.

20159—5266

BRONCHITES — TOUX
CATARRHE PULMONAIRE
RHUMES POITRINAIRES et FAIBLESSE de la POITRINE
GUÉRISON RAPIDE PAR LES
Gouttes Livoniennes
de TROUETTE-PERRET
à la Créosote, Goudron et Baume de Tolu
3 FR. LE FLACON DANS TOUTES PHARMACIES
Dépôt principal : 165, rue St-Antoine, Paris.

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX